Quel est le programme d'intégration (intégration) minimum prévu par la CCT Banques ?

Réponse courte

L'article 33.1 de la CCT Banques 2024-2026 impose un **programme d'intégration** (intégration) modulable avec un socle commun d'au minimum **48 heures**. Ce programme couvre trois domaines : le **secteur financier et les obligations réglementaires**, l'**apprentissage de la fonction** et la **connaissance de la banque et de ses procédures internes**, dans le cadre de la CCT Banques. Pour les salariés sans expérience préalable dans le secteur, ce socle doit être suivi dans les **12 premiers mois** suivant l'embauche.

Le programme est **modulable**, ce qui signifie que la banque peut l'adapter au profil du salarié, à son niveau d'expérience et à sa fonction. Les 48 heures constituent un **minimum obligatoire** qui ne peut être réduit. Ce programme s'inscrit dans le cadre plus large du chapitre 5 sur l'**employabilité et la formation**, qui prévoit un budget formation de **1,65 %** de la masse salariale et une allocation individuelle de **16 heures par an**.

Définition

Le **programme d'intégration** (intégration) est un parcours de formation structuré destiné aux nouveaux salariés pour leur permettre de maîtriser leur environnement de travail. Le **socle commun** est l'ensemble des modules obligatoires que tout nouveau salarié doit suivre. L'allocation individuelle de formation est un droit de 16 heures minimum de formation par an, distinct du programme d'intégration.

Questions fréquentes

Comment intégrer la conformité réglementaire dans le programme bancaire ?

Il est recommandé d'inclure les obligations réglementaires spécifiques au secteur financier (LBC/FT, protection des données, MiFID) dès les premières semaines d'intégration. Cela garantit la conformité et réduit les risques de non-compliance durant la phase de montée en compétences du nouveau collaborateur.

Le programme d'intégration peut-il être adapté au profil du salarié ?

Oui, le programme est modulable selon le profil du salarié, son niveau d'expérience et sa fonction. Les 48 heures constituent un minimum obligatoire qui ne peut être réduit, mais le contenu peut être adapté pour les salariés expérimentés ou les profils techniques spécifiques nécessitant moins de formation initiale.

Le programme d'intégration peut-il inclure des modules sur l'IA ?

Oui, la CCT 2024-2026 a introduit la prise en compte de l'intelligence artificielle dans les formations. Le programme d'intégration peut enrichir son contenu pour sensibiliser les nouveaux salariés aux outils et implications de l'IA dans le secteur bancaire, en réponse aux transformations digitales.

Les heures d'intégration comptent-elles comme temps de travail ?

Oui, les heures d'intégration comptent comme temps de travail. Elles sont rémunérées comme tel et imputées sur le budget formation de 1,65% de la masse salariale prévu par la CCT. La traçabilité des modules suivis et des heures complétées doit être assurée par l'employeur.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quelle est la durée minimale du programme d'intégration des nouveaux salariés bancaires ?

L'article 33.1 de la CCT Banques 2024-2026 impose un programme d'intégration modulable avec un socle commun d'au minimum 48 heures. Pour les salariés sans expérience préalable, ce socle doit être suivi dans les 12 premiers mois suivant l'embauche. Cette obligation est conventionnelle.

Quels sont les trois domaines couverts par le programme d'intégration bancaire ?

Le programme couvre : le secteur financier et les obligations réglementaires, l'apprentissage de la fonction, et la connaissance de la banque et de ses procédures internes. Cette structure tripartite garantit que le nouveau salarié maîtrise rapidement son environnement de travail dans le secteur bancaire luxembourgeois.

Conditions d’exercice

Le programme d'intégration obligatoire comporte les éléments suivants.

Élément	Détail
Durée minimale	48 heures (socle commun)
Délai	12 premiers mois pour les salariés sans expérience
Module 1	Secteur financier et obligations réglementaires
Module 2	Apprentissage de la fonction
Module 3	Connaissance de la banque et procédures internes
Caractère	Modulable selon le profil du salarié

Modalités pratiques

La mise en oeuvre du programme d'intégration implique les points suivants.

Élément	Détail
Temps de travail	Les heures d'intégration comptent comme temps de travail
Format	Présentiel, digital, synchrone ou asynchrone (art. 33)
Suivi	Traçabilité des modules suivis et heures complétées
Budget	Imputé sur le budget formation de 1,65 % de la masse salariale
Évaluation	Plan de développement individuel revu annuellement (art. 31)
Salariés expérimentés	Programme adapté mais minimum 48 heures maintenu

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Pratiques et recommandations

Structurer le programme en modules progressifs avec un calendrier précis sur les 12 premiers mois permet d'assurer que les 48 heures sont effectivement complétées et de suivre la progression du nouveau collaborateur sans surcharger ses premières semaines.

Inclure les obligations réglementaires spécifiques au secteur financier (LBC/FT, protection des données, MiFID) dès les premières semaines d'intégration garantit la conformité et réduit les risques de non-compliance durant la phase de montée en compétences.

Documenter l'achèvement du programme dans le dossier du salarié et lors de l'entretien d'évaluation annuel permet de vérifier le respect de l'obligation conventionnelle et d'identifier les besoins de formation complémentaires.

Cadre juridique

Le programme d'intégration dans le secteur bancaire repose sur les textes suivants.

Référence	Objet
Art. 33.1 CCT Banques 2024-2026	Programme d'intégration — 48 heures minimum
Art. 31 CCT Banques 2024-2026	Plan de développement individuel de carrière
Art. 34 CCT Banques 2024-2026	Budget formation (1,65 %) et allocation individuelle (16h)
Art. 30 CCT Banques 2024-2026	Principe général de formation et intelligence artificielle

Les 48 heures de socle commun d'intégration sont une exigence significative qui dépasse largement les pratiques de nombreux secteurs. La CCT 2024-2026 a également introduit la prise en compte de l'intelligence artificielle dans les formations, ce qui peut enrichir le contenu du programme d'intégration pour sensibiliser les nouveaux salariés aux outils et implications de l'IA dans le secteur bancaire.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.